

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/01/18

Dossier complet le :

25/01/18

N° d'enregistrement :

2017-2839

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une zone de stockage de véhicules sur le site des Gâts à LA BARRE DE MONTS (85550)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL PARK ALLIANCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Willy BLANCHARD et M. Antoine CAUX, gérants

RCS / SIRET

5 0 4 3 8 4 2 8 0 0 0 0 4 7

Forme juridique

Société à Responsabilité Limité

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
R41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	Dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs de 50 unités et plus. Lorsqu'ils sont susceptibles d'accueillir plus de 10 unités dans une Commune non dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'un Plan d'Occupation des Sols ou d'un document en tenant lieu ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'une aire de stationnement de véhicules d'environ 64.869 m2 sur une zone naturelle en herbe, non ouverte au public et pour une durée inférieure à 6 mois. L'activité, bien qu'inférieure à 6 mois, n'est pas saisonnière, mais pluriannuelle. La procédure engagée a pour finalité de régulariser une situation de stockage de véhicules remontant à plusieurs décennies. Cette zone de stockage est destinée à recevoir au maximum environ 3.030 véhicules sur les parcelles cadastrées Section B numéros 398, 2405, 2406, 2408p, 2410 et 2412p.

4.2 Objectifs du projet

Les entreprises SARL PARK ALLIANCE, SARL PARKING BODIN et Parking BLANCHARD exploitent depuis plusieurs décennies des terrains dans le secteur des Gâts situé à LA BARRE DE MONTS dans le cadre de leur activité de remise de véhicules des passagers utilisant les liaisons maritimes avec L'ILE D'YEU.

Ces terrains font l'objet d'une stockage de véhicules durant une période inférieure à 6 mois, mais de façon pluriannuelle.

Cette zone de stockage non ouverte au public, représente une surface de 64.869 m².

En vue de régulariser cette situation au regard des dispositions du Code de l'Urbanisme, trois permis d'aménager seront déposés portant sur ce projet d'une aire de stockage organisé sur un terrain existant enherbé.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet ne prévoit pas de travaux.

L'utilisation du terrain se fait en l'état naturel : pas de voirie, pas de réseaux, pas de construction ou de démolition.

Préalablement à la saison estivale 2015, des aménagements ont été réalisés pour répondre aux observations d SDIS, portant sur la mise en place, sur site, d'un système de défense contre l'incendie (bâche de stockage d'eau de 60m³) et la création d'un second accès aux parcelles.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Voir note annexe

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation d'urbanisme : ne s'agissant pas d'une occupation précaire mais pluriannuel, un permis d'aménager permanent sera déposé

Loi sur l'eau : le site des Gâts n'est pas soumis à une quelconque autorisation loi sur l'eau puisque le terrain n'est ni imperméabilisé ni soumis à rejet. De ce fait le drainage des eaux s'effectue naturellement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
3 permis d'aménager seront déposés sur l'unité foncière d'environ 64.869 m2 pour l'accueil de 3.030 véhicules.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le site du projet est localisé au Nord-Est de la Commune de la BARRE DE MONTS, Chemin des Gâts, sur des parcelles cadastrées section B n°s 398, 2405, 2406, 2408p, 2410, et 2412p d'une superficie totale de 64.869 m2

Coordonnées géographiques¹

Long. 2° 10' 20" O Lat. 46° 89' 50" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Exclusivement la commune de la Barre de Monts

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Empty text box for project details.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de Type 2 N°5001000 - Marais Breton - Baie de Bourgneuf ZNIEFF de Type 2 N°50010001 - Estuaire de Sallertaine et schomes voisins et N° 50010003 - Anciennes salines de Beauvoir sur Mer et la Barre de Monts : en limite du site d'étude du projet Plan joint
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain se situe hors secteur L 146-6 selon la loi littorale et hors la bande des 100 mètres de limite de la mer depuis l'étier de Sallertaine ainsi qu'il est constaté dans un document établi par la DDTM et intitulé « Projet d'aires de stationnement (les Gâts) - Solutions 2017 (Plan joint)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE des infrastructures routières du réseau national dans le Département de la Vendée a été approuvé par arrêté préfectoral 11-DDTM-824 du 19 Décembre 2011. Il ne concerne que l'A83 (hors périmètre du projet).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est cartographié en tant que zone humide probable de la DREAL Pays de la Loire et se situe dans le périmètre de la zone humide Marais Breton cartographié par le Syndicat Mixte de gestion Ecologique du Marais Breton et protection de son Environnement. Des prairies humides ont d'ores et déjà été inventoriées sur le site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté Préfectoral n°16-DDTM85-38 du 3 Février 2016 : - PPNR inondation terrestre, submersion marine, érosion et feux de forêts - PPRL "Baie de Bourgneuf" - Zone 3 (modérée) pour la prise en compte de la sismicité Approuvé le 30 Décembre 2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est limitrophe dans ses parties Sud-Est (Parcelle n°2412) et Nord-Est (Parcelle n°2405) de la zone Natura 2000 "Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts" tel qu'il est figuré sur le plan annexé à l'arrêté du ministère de l'Ecologie du 6 Mai 2014 portant désignation dudit site Natura 2000. (cf plan Natura 2000, 1/2 & 2/2 joints)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site "du Passage du Gois, l'île de la Crosnière et le Polder Sébastopol" Décret du 2 Novembre 2017. A vol d'oiseau, le projet se situe à environ 6 kilomètres au sud du départ du passage du Gois à partir du continent sur la commune de Beauvoir sur Mer. (cf plan Site Classé 1/2 & 2/2 joints)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude d'incidence sera menée dans le cadre du dépôt des permis d'aménager

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet global consomme temporairement 6,48 ha de terres agricoles exclusivement utilisées en prairie naturelle et façon temporaire. La faible occupation du site jusqu'à la fin de la 3ème semaine de Juillet permet le fauchage à partir du 1er juin conformément à la réglementation agricole, et ce, depuis plus de 30 ans. Cette faible occupation permet aussi de ne pas perturber la nidification des espèces élisant domicile sur le site.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La RD 22 est concernée par un risque technologique de transport de marchandises dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRL submersion marine lié à la rupture des ouvrages de protection défendant le trait de côte (classement zone rouge RU bande de précaution) - PPRL risques d'inondation terrestre liés à la montée des eaux marines dans l'étier de Sallertaine ou à des phénomènes pluvieux provoquant l'inondation des zones de marais rétrolittoraux (classement zone inondable) - PPR des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche) des argiles moyennes (classement en zone aléa moyen) - Zone 3 (modérée) pour la prise en compte de la sismicité
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'axe de la RD 22 est l'un des plus empruntés de la Vendée. "l'uberisation" tend à diminuer le volume : développement des liaisons départementales (Bus départementaux et la littorale) et régionales (liaisons SNCF). Un nombre croissant de particuliers utilisent d'autres mode de parking : celui de la C°Yeu (pied du pont de Noirmoutier) celui de la c° Vendéenne (La fosse à Barbatre), les parkings sauvages ou chez les particuliers. Une tendance baissière de notre activité estivale est à prévoir / à 2017 où la préfecture a accepté ce site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit résultant de l'activité est celui des voitures uniquement qui sont de plus en plus des hybrides ou des électriques. Les caractéristique des véhicules récents et le respect des limitations de vitesse minimisant le bruit des véhicules .

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site sera utilisé au plus tôt à compter des vacances de pâques et au plus tard jusqu'à la fin du mois de Septembre (soit moins de 6 mois). Les horaires d'ouverture sont liées à ceux des deux compagnies maritimes assurant la liaison avec l'Ile d'Yeu ; lesquels dépendent des marées. Ils sont donc différents chaque jour ; les bateaux ne navigant qu'à titre très exceptionnel entre 22 h 30 et 6h du matin. A cette saison il n'est que très rare d'avoir à utiliser les feux des voitures et le site ne disposent d'installation lumineuse.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'utilisation du site est pluriannuelle mais concentrée entre les mois d'avril et septembre. Le plus fort de l'activité, c'est à dire l'occupation maximale du site est concentrée sur une période très courte allant de la fin de la 3ème semaine de Juillet et la fin de la 3ème semaine d'Août. Le reste de l'année, le terrain est cultivé et permet toujours la production de fourrage une fois par an depuis de nombreuses années.

En outre, au vu des période d'utilisation du site et de son occupation progressive, le projet ne perturbe pas la nidification des oiseaux.

Le terrain qui est utilisé depuis plus de 30 ans a toujours conservé son caractère naturel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La zone concernée par la présente demande est située à toute proximité Nord d'un secteur ayant préalablement fait l'objet d'une évaluation environnementale (2 juillet 2014 sous le N°F05214P0050) qui a débouché sur une étude d'impact sur le secteur des Gâts. Par conséquent, il n'apparaît pas nécessaire de diligenter une nouvelle étude dont les conclusions pourront être transposées au présent dossier.

Les deux zones de stockage existantes à proximité sont situées dans la ZA du Rampy à la Barre de Monts et sont le Parking Burgaud dont nous ne connaissons pas la capacité et celui de la SARL PARK ALLIANCE qui en haute saison dispose d'une capacité de stockage de 600 véhicules.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LA BARRE DE MONTS

le, 19 Janvier 2018

Signature



